



Jusqu'au X^e siècle Rozay-en-Brie est une ville composée de caves et de souterrains dont certains, selon la légende, iraient jusqu'à Provins.

Elle était située sur la frontière séparant le Domaine Royal du Comté de Champagne dont l'essor des foires, aux XII^e et XIII^e siècle, profitera au bourg. Aujourd'hui, il en reste encore des traces : rue aux fromages, rue des Porcelets...



C'est à cette période que le bourg fut fortifié. En 1314, lorsque Louis le Hutin succède à son père Philippe le Bel, la ville est définitivement rattachée au royaume de France.

Le nom de Rozay-en-Brie succède à celui de Rozoy-en-Brie en 1934.

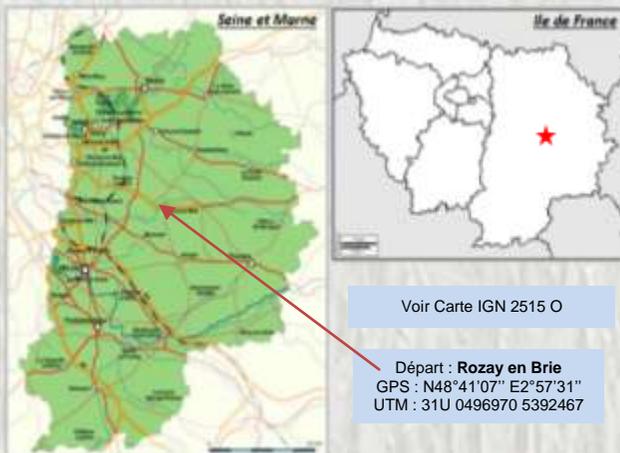
Aujourd'hui, les fossés sont comblés et agrémentés d'arbres et de pelouses, ils offrent des lieux de promenade. Il reste également 2 des 3 portes d'entrée de la cité : Porte de Gironde et de Rome qui sont toutes deux classées Monuments Historiques.

Au retour à voir l'église Notre-Dame de la Nativité, édifice imposant, classé Monument Historique en 1862. Sa construction a commencé dès le XII^e siècle.

La statue de la République (dit statue de la Liberté), point de départ et d'arrivée de cet itinéraire, est inaugurée en juillet 1892 et a été érigée à l'origine place de l'Hôtel-de-Ville. Elle fut déplacée Boulevard Victor Hugo en 1964.



A la sortie de Rozay-en-Brie sur la commune de Nesles voir le site de l'étang de Nesles, propriété intercommunale de 10 hectares dont 5 de plan d'eau. La rivière de l'Yerres croisée à plusieurs reprises durant cet itinéraire est classée zone «Natura 2000», zone de protection européenne pour l'environnement.



Voir Carte IGN 2515 O

Départ : **Rozay en Brie**
GPS : N48°41'07" E2°57'31"
UTM : 31U 0496970 5392467

Accès : par RN4 sortie Rozay-en-Brie

Informations pratiques

- Tous commerces à Rozay-en-Brie
- Hôtels, chambres d'hôtes et restaurants à Rozay-en-Brie

Charte du randonneur

- Ne pas s'écarter des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respecter la nature et la propriété privée.
- Ne pas abandonner de détrit.
- Éviter de fréquenter les itinéraires en période de chasse (se renseigner auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermer barrières et clôture après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirer tout obstacle sur votre chemin.

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77) avec le concours de la Communauté de communes des Sources de l'Yerres, du Syndicat d'initiatives du Centre-Brie, de l'Association pour le développement de la Brie Centrale et de la Commune de Rozay-en-Brie. Cette fiche est disponible au Syndicat d'Initiatives de Rozay-en-Brie et dans les mairies de la C.C.

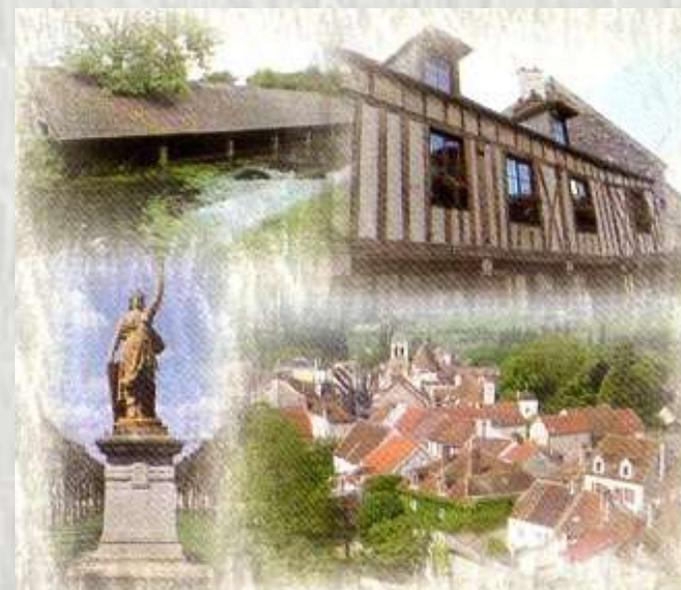
<http://www.cc-sourcesdelyerres.fr/chemins-de-randonnees.html>



Mise à jour 03/2016



Rozay-en-Brie et La vallée de l'Yerres



A la découverte de la cité médiévale de Rozay-en-Brie et de son patrimoine naturel



16km



4 h 00



Bleu



Facile

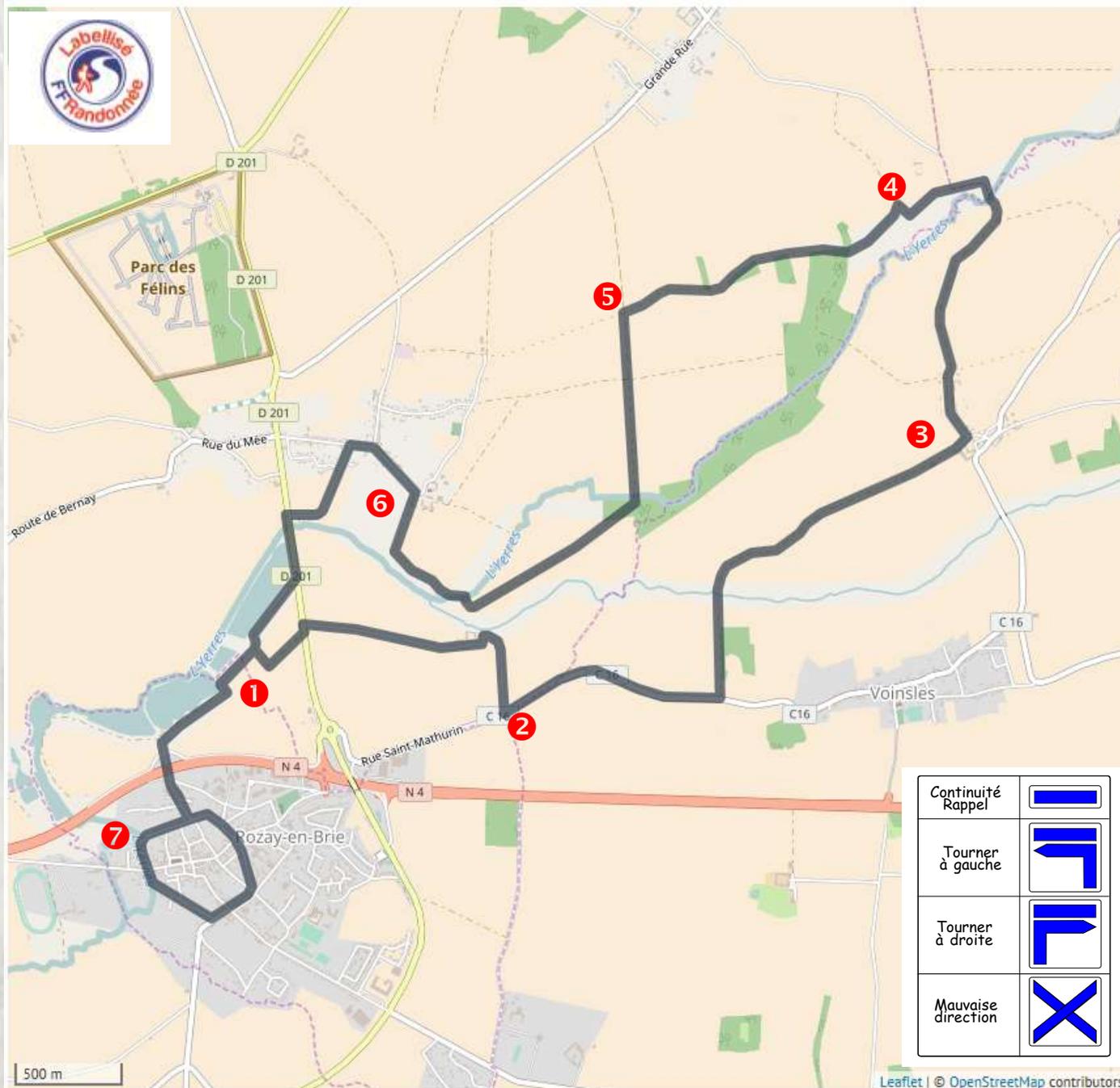
CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -

Départ : Boulevard Victor Hugo, statue de la République (dit statue de la Liberté)

Descendre le boulevard en direction de la gendarmerie puis à droite le chemin de l'étang ; passer sous le pont de la N4.

- 1 Face aux étangs des Carreaux, prendre le chemin herbeux à droite et de nouveau à droite devant le fossé, puis à gauche pour rejoindre la D201 ; la traverser et la suivre sur la gauche sur 30 m. Prendre le chemin à droite jusqu'à la ferme du Moulin Donné. Après la ferme, prendre le chemin remontant jusqu'à la route.
- 2 La prendre à gauche et la suivre sur 1000m environ ; s'engager dans le premier chemin à gauche. Traverser le petit ru et suivre le chemin jusqu'au hameau de Villeneuve-la-Hurée.
- 3 A l'entrée du hameau, après la ferme, tourner à gauche, rue de l'Yerres. Poursuivre tout droit sur le chemin herbeux. Au bas de la descente, suivre le chemin à gauche et franchir l'Yerres sur une passerelle. Traverser le champ sur environ 100 m et prendre à gauche. A l'intersection des chemins, aller tout droit et franchir le ru à droite sur une petite passerelle en béton.
- 4 Prendre à gauche en direction du bois et poursuivre tout droit.
- 5 A l'intersection, (cote 107) prendre à gauche le chemin qui redescend vers l'Yerres. Après le pont tourner à droite et repasser sur l'Yerres par une passerelle métallique. Suivre à gauche et remonter le chemin du Margat jusqu'au village de Nesles-la-Gilberde. (à voir sur la droite, sur le parvis de l'église, une ancienne borne de la poste royale et une pierre sculptée dans le pilier du portail de la ferme)
- 6 Tourner à gauche dans la rue Ira et Edita Morris vers le centre du village. (à voir, sur le jardin surélevé les plaques en mémoire des soldats étrangers morts pendant la grande guerre). Descendre la Grande Rue. Prendre à gauche la rue du Moulin jusqu'à la D 201. La traverser et prendre un petit passage sur la droite en direction de l'étang. Suivre les berges et au bout de l'étang reprendre le chemin emprunté à l'aller. Repasser sous le pont de la N4 et devant la gendarmerie. Tourner à droite pour prendre le Chemin des Marais et à gauche la passerelle qui mène au square.
- 7 Le traverser et sortir par la passerelle de l'autre côté du square. Suivre les promenades qui longent l'Yerres. (à voir, à droite, un ancien lavoir, à gauche l'ancienne usine à gaz). On arrive à l'ancienne Porte de Paris. (à voir en face, un ancien grand lavoir). Continuer tout droit et longer les remparts en suivant les boulevards Gambetta, Thiers, et La Fayette par les chemins de promenade (à voir 3 tourelles le long des boulevards). (A la porte de Gironde, possibilité de prendre la rue de Gironde et visiter le centre ville, les vieilles maisons à colombages, le monument du centre géographique du département et l'église Notre Dame de la Nativité XIII, XVI, et XIX siècles).

Rejoindre le point de départ par le boulevard Victor Hugo.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".